

Un arrêt important de la CJUE, Cour de Justice européenne



La Cour de justice européenne

En faisant appel à la Cour de justice européenne pour un petit accord commercial avec Singapour, l'ancien commissaire au commerce européen, Karel de Gucht, avait voulu créer une jurisprudence favorable pour les traités de libre-échange avec les États-Unis et le Canada. Le but était de les faire reconnaître comme traités de seule compétence européenne.

Cela peut paraître secondaire mais c'est en fait d'une grande importance car ça aurait permis à ces grands traités de commerce et de dérégulation de ne pas passer par la case des Parlements nationaux pour leur ratification, mais seulement par le Parlement européen tenu par la droite.

L'arrêt pris mardi 16 mai est donc très important car la Cour de justice européenne confirme que la Commission européenne n'a pas le droit de passer en force.

Dans son arrêt, la Cour de Justice européenne estime que le projet de justice spéciale pour les investisseurs et les questions relatives aux services financiers restent de la compétence des États. Il est donc impossible d'avancer sur ces domaines sans l'assentiment des Parlements nationaux.

L'arrêt rappelle aux technocrates bruxellois où s'arrêtent leurs pouvoirs, et où demeure la souveraineté des peuples.

C'est une victoire pour les forces progressistes et écologistes puisque c'est ce pourquoi nous nous battons depuis des années. C'était le cas notamment du Parlement wallon que nous avons soutenu lorsqu'il avait demandé que ces aspects fassent l'objet d'un processus de ratification par tous les parlements avant toute application.

La voix des peuples européens sera entendue pour qu'on ne leur impose pas des accords de commerce pervers qui s'attaquent en douce à des domaines comme les services publics, nos normes environnementales et même le droit du travail.

Il faudra quand même rester très vigilant car cet arrêt clarifie d'autres points qui doivent nous alerter. Il considère par exemple que l'Union européenne est la seule à pouvoir décider dans de nombreux domaines : les transports, les règles sur les passations de marchés publics et l'environnement. De plus, la pression sur nos droits par la simple concurrence économique, elle, demeure et se renforce à mesure que la Commission poursuit des négociations.

Plus que jamais, restons mobilisés contre cette mise en concurrence sauvage.